



# Administrateur Réseaux et Systèmes (H/F/X)

Informatique - Numérique

Coordination et encadrement

**Durée**

2 ans

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Diplôme

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Oui

Serveur privé, câbles FTP, réseaux LAN et autres montages et bidouillages informatiques sont des termes familiers pour vous ? Alors cette formation en réseaux et systèmes informatiques devrait vous plaire.

L'Administrateur et l'Administratrice Réseaux et Systèmes ont une bonne connaissance des différents réseaux informatiques et des systèmes d'exploitation des ordinateurs. Ils peuvent, de la sorte, gérer les réseaux et les ordinateurs, conseiller et assister techniquement l'utilisateur et, de manière globale, l'entreprise.

Cette formation de coordination et d'encadrement vous apprend toutes les compétences et techniques nécessaires au métier d'Administrateur Réseaux et Systèmes.

Ils sont capables d'implémenter et d'intégrer les données et les technologies modernes liées à un réseau informatique de PME avec toute sa connectique.

Ils maîtrisent les bases des protocoles TCP/IP, ses applications concrètes ainsi que le routage de base. Les bases de Windows Serveur et Active Directory leur sont familières.

Ils comprennent les concepts et les méthodologies liés à la sécurité informatique afin de garantir la protection maximale pour les utilisateurs et l'entreprise. Ils connaissent les bases du modèle OSI et des normes IEEE, EIA/TIA.



Ils assurent le dépannage, l'entretien préventif, la maintenance du matériel informatique. Ils recherchent les causes de pannes et y remédient dans des délais les plus possibles.

Ils installent des logiciels spécifiques et appropriés à l'entreprise et des équipements propres aux réseaux locaux équipés avec fils ou sans fils.

De manière générale, l'Administrateur et l'Administratrice Réseaux et Systèmes assurent les conseils concernant l'exploitation du système informatique. Ils gèrent la formation des "utilisateurs" et l'assistance technique auprès des clients.

Ils sont attentifs aux évolutions du secteur grâce à une veille régulière afin d'être à jour sur les technologies et matériels nouveaux. Ils sont sensibles aux aspects écologiques et économies d'énergie.

Alors si vous souhaitez maximiser les connexions pour votre futur parcours professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous inscrire !

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :**

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours généralement en horaire décalé et 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h sur les 2 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

**Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique »** : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux exigences d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour les adultes.

Cette formation permet également de bénéficier d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876>) au statut de demandeur d'emploi/chômeur pour l'année académique 2023-2024.



#### Débouché(s) métier(s)

Consultant indépendant / Consultante indépendante

Employé / Employée dans une entreprise spécialisée

Employé / Employée dans le service informatique d'une entreprise

#### Débouché(s) future(s) formation(s)

Administrateur spécialisé Réseaux et Systèmes (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/administrateur-specialise-reseaux-et-syste>)

Administrateur en IoT (objets connectés) (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/administrateur-en-iot-objets-connectes-0>)

Administrateur en infrastructure IT (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/administrateur-en-infrastructure-it>)

Administrateur spécialisé en Cloud Computing (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/administrateur-specialise-en-cloud-computing>)

#### Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Métier d'avenir Travail en autonomie ou en équipe Travail au bureau et sur le terrain

#### Finalité

Diplôme de la formation en Coordination et Encadrement homologué par la Communauté française

## Aptitudes

L'Administrateur/Administratrice Réseaux et Systèmes doit faire preuve de nombreuses aptitudes pour mener à bien ses missions, il devra démontrer les aptitudes suivantes :

**Attention** : rester concentré sur sa tâche

**Autonomie** : capacité de se prendre en charge dans la gestion de ses tâches en fonction de son degré de responsabilités

**Esprit d'analyse** : analyser les problèmes pour les solutionner, hiérarchiser les problèmes dans un esprit de logique et de gestion efficiente

**Faculté d'adaptation** : capacité importante à intégrer les infos et les changements

**Rigueur** : réaliser l'ensemble des ses tâches avec soin et minutie

**Patience** : être capable de chercher les solutions avec calme et maîtrise de soi

**Ingéniosité** : trouver des alternatives pour aboutir à des solutions



## Programme

### 1ère année :

- X81/25 Anglais (40h)
- X81/25 Bases réseaux - protocoles (60h)
- X81/25 Operating Système et Logiciels (104h)
- X81/25 Labo diagnostique et maintenance (rapport stage) (100h)
- X81/25 Système Linux (36h)

### 2ème année :

- X81/26 Anglais (40h)
- X81/26 Bases réseaux - protocoles (100h)
- X81/26 Labo diagnostique et maintenance (rapport stage) (40h)
- X81/26 Système Linux (48h)
- X81/26 Administration serveur (80h)
- X81/26 Gestion de projets IT & coaching TFE (32h)

---

## Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).

### Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).



## Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir la pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à des formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques>) , une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

